



NOTE DE SYNTHÈSE CONSEIL MUNICIPAL DU 17 JUIN 2011

1. Elections Sénatoriales

Le décret n°2011-530 du 17 mai 2011 portant convocation des collèges électoraux pour l'élection des sénateurs est paru au journal officiel du 18 mai 2011.

L'article 4 de ce décret indique que tous les conseils municipaux sont convoqués le vendredi 17 juin 2011 afin de désigner leurs délégués et suppléants.

Le conseil municipal de Jurançon doit donc organiser le vendredi 17 juin prochain, l'élection de ses délégués (15) et suppléants (5) qui voteront pour élire les sénateurs le 25 septembre 2011.

L'élection se fait sans débat au scrutin secret, élection à la représentation proportionnelle à la plus forte moyenne sans panachage ni vote préférentiel.

L'élection des délégués et celle des suppléants ont lieu simultanément sur une même liste.

La circulaire ministérielle du 19 mai 2011 et l'arrêté préfectoral du 27 mai 2011 vous ont été adressés par courrier du 30 Mai 2011.

2. Plan de résorption des décharges sauvages : convention de mandat pour la réhabilitation du site de « Nougé »

En 2009, la Communauté d'Agglomération de Pau Pyrénées et le Conseil Général des Pyrénées Atlantiques ont réalisé un inventaire des dépôts sauvages de déchets et des décharges brutes sur le territoire communautaire.

Plusieurs communes du département sont concernées par des réhabilitations de décharges sauvages qui concernent une dizaine de sites identifiés et jugés prioritaires au regard de leur taille ou de la pollution potentielle qu'ils génèrent. C'est pourquoi le Conseil Général et l'ADEME proposent un soutien spécifique à hauteur de 65% HT du montant des études et travaux.

L'ancienne décharge de Jurançon « NOUGUE » fait partie de ces sites et doit être réhabilitée pour un montant estimé de 17 880 € HT, dont 30% des travaux HT pris en charge par l'ADEME et 35% par le Conseil Général à la condition que la Communauté d'Agglomération assure le portage du projet. Le reliquat de l'opération sera pris en charge par la CDAPP à hauteur de 50% HT suivant le plan de financement joint en annexe. Resterait à la charge de la commune, maître d'ouvrage, un montant estimé à 6 633.48 € TTC.

L'objet de la présente convention de mandat avalisé par les trésoriers de chaque collectivité, est de confier à la CDAPP mandataire le soin de réaliser cette opération de résorption au nom et pour le compte de la commune de Jurançon.

Il sera demandé au Conseil Municipal de délibérer sur le principe de la réhabilitation du dépôt sauvage de Jurançon NOUGUE, d'autoriser le Maire à signer la convention de mandat prévue à cet effet entre la Communauté d'Agglomération de Pau Pyrénées et la commune de Jurançon. Les crédits nécessaires sont inscrits au budget primitif communal 2011 (Investissement – opération 006).

3. Convention relative à la réalisation de travaux pour l'insertion du réseau de Télécommunications sur la Commune de Jurançon

La présente convention a pour objet de définir les modalités techniques, organisationnelles et financières, en vue de réaliser une opération de dissimulation du réseau de télécommunications pour des motifs esthétiques et de préservation de l'environnement. Cette dissimulation est réalisée à la demande de la personne publique.

La zone traitée se situe Rue Pichon après le poste ERDF P 38 à Jurançon.

La personne publique prend à sa charge la totalité du financement nécessaire à l'opération d'enfouissement des réseaux de télécommunications.

L'opérateur préfinancera les travaux dont il assure la maîtrise d'ouvrage et se fera rembourser par la personne publique selon les modalités fixées par la convention n°64-11-2286D. Le montant dû par la Commune de Jurançon à France Télécom sera de 1.317,00 euros H.T..

Il sera proposé au Conseil Municipal :

- d'approuver les termes de la convention relative à cette opération de dissimulation du réseau de télécommunications dans la rue Pichon,
- d'autoriser Monsieur le Maire à signer cette convention.

Il est précisé que les crédits de dépenses nécessaires pour ces travaux sont inscrits au budget communal 2011 (Investissement – opération 006).

**Le Maire,
Michel BERNOS**